

REUNION DU 19 FEVRIER 2015

L'an deux mil quinze, le jeudi 19 février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Farbus s'est réuni au lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur Jean François DEPRET, en suite de convocations en date du 12 février 2015 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Monsieur Pascal HUMEZ, absent excusé.

Monsieur José DRANCOURT, Madame Anne VISTICOT, Madame Pascale MATHISSART et Monsieur Sylvain MOREL arrivent avec un peu de retard ainsi que Monsieur Hervé BROGNIART retenu dans une réunion pour les écoles.

Monsieur Sylvain MOREL est désigné secrétaire de séance.

Le précédent compte-rendu est adopté à l'unanimité. Une remarque de Monsieur Henri FLAMENT qui précise que ne doivent être portés absents excusés que ceux qui se sont réellement excusé, et une remarque de Monsieur Philippe CANLER qui rappelle qu'il était intervenu à propos de l'éclairage public et que cela n'a pas été consigné au compte-rendu.

Il est procédé aux signatures du procès-verbal.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Il a été demandé aux associations de compléter un dossier afin de pouvoir étudier le montant alloué à chacun d'eux. L'association des parents d'élèves n'a rien demandé, le montant qui leur avait été accordé l'an dernier était pour les aider à démarrer. Michel MASCIANTONIO, Président du Temps de Vivre, précise que cela fait quatre ans qu'il ne sollicite plus aucune subvention. Le CIF avait eu beaucoup plus d'interventions l'an dernier avec des tirages particuliers (cartes, etc.) cette année ils demandent un peu moins. En ce qui concerne le Comité de Jumelage, Monsieur le Maire explique qu'il est accordé chaque année 500 Euros pour « lisser » les dépenses l'année de visite de nos amis allemands. C'est le cas cette année. Lors de leur dernière venue, la commune avait apporté une participation supplémentaire de 1 600 Euros, cette année le Comité sollicite 1 500 Euros. Le dossier des Gohellans a été remis avec retard, mais cette manifestation importante mérite toutefois l'aide accordée en matériel comme les années précédentes.

Après délibération, et analyse des demandes, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder les subventions suivantes :

ASSOCIATION	SUBVENTION ACCORDEE EN 2014	SUBVENTION ACCORDEE POUR 2015
ANCIENS COMBATTANTS	100	100
POMPIERS	100	100
LE TEMPS DE VIVRE	-	-
CHASSE	300	300
COMITE DES FETES	2 500	2 500
C.I.F	250	200
JUMELAGE	500	2 000
A.P.E.V.F.	150	0

HARMONIE	300	300
COMMUNES RURALES	160	160
GARDES D'HONNEUR	70	70
GOHELLANS	750 en fournitures	750 en fournitures

ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur le Maire explique que beaucoup de communes n'augmentent pas leurs impôts compte tenu des pouvoirs d'achat qui baissent chez tous nos concitoyens. Dans la mesure du possible, il en sera de même à Farbus.

Néanmoins, on note une augmentation des charges salariales l'an dernier compte tenu du fait que la secrétaire de mairie a été remplacée. Désormais, le remplaçant du Centre de Gestion a terminé sa mission en décembre dernier, et le contrat de contractuel qui avait complété le contrat aidé ne peut plus être renouvelé (selon les dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984). Dans ce domaine, cette année, les choses vont reprendre leur cours normal.

Monsieur le Maire informe ses collègues que les crédits de Fonds de Concours pour le mandat 2015-2020 ont été établis. Désormais, un montant fixe de 30 000 €uros est attribué à chaque commune de moins de 2000 habitants plus un forfait par habitant : soit un total de 41 787 €uros pour FARBUS.

Quant aux autres concours financiers et autres recettes, elles ne seront communiquées que plus tardivement. Nous avons reçu un mail nous informant que l'état des quatre taxes ne sera disponible qu'au plus tard le 15 mars.

Question de Monique CAVILLON à propos de la salle de réunions : on lui a posé la question pour savoir s'il était possible de la louer, mais aucun tarif n'est prévu, et il s'avèrerait compliqué de la louer avec vaisselle. Après échanges, le Conseil Municipal décide que cette salle doit rester réservée comme salle de réunions et donc non louée.

Par contre, signale Monsieur le Maire, les gens qui viennent de l'extérieur éprouvent parfois des difficultés à trouver la salle, il serait judicieux de prévoir un panneau. Il sera installé un panneau sur le mur.

PERSONNEL COMMUNAL

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibéré de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

La délibération portant création d'emploi doit préciser :

- le grade, ou le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures.

Monsieur le Maire ayant constaté qu'il y avait eu absence de création d'emploi au cours des deux dernières années et que cela viciait la procédure, qu'il y avait donc nécessité de régularisation, en accord avec la Préfecture,

Considérant que les besoins du service nécessitent la création de trois emplois permanents d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe,

Le Maire propose à l'assemblée :

1° - la création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe à temps non complet, à raison de 32/35^{èmes},

- à ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
- l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : entretien des espaces verts, ouvrier polyvalent d'entretien des bâtiments,
- la rémunération et le déroulement de carrière correspondront au cadre d'emplois concerné,
- la modification du tableau des emplois à compter du 17/02/2015,

2° - la création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe à temps non complet, à raison de 16/35^{èmes},

- à ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
- l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : entretien des locaux de la commune, emploi à la garderie,
- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné,
- la modification du tableau des emplois à compter du 17/02/2015,

3° - Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe à temps non complet en application de l'article 21 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012,

- la création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe à temps non complet, à raison de 4/35^{èmes},
- à ce titre, cet emploi sera occupé par un contractuel pour assurer les fonctions suivantes : agent d'entretien de la Mairie,
- la rémunération correspondra à celle calculée par référence à l'indice brut 340 (majoré 321) et les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante,
- la modification du tableau des emplois à compter du 17/02/2015,

Question de Nicolas VASSEUR : que se passe-t-il si Geneviève tombe malade et ne peut assurer le service de garderie ? Question à étudier.

Le Maire propose à l'assemblée, D'adopter le tableau des emplois suivant :

CADRES D'EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
FILIERE ADMINISTRATIVE Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	C	1	35 heures
FILIERE TECHNIQUE Adjoint technique territorial 2 ^{ème} classe	C	4	1 poste à 35 heures 1 poste à 32 heures 1 poste à 16 heures 1 poste à 4 heures
TOTAL		5	

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE :

- De créer au tableau des effectifs trois emplois permanents à temps non complet d'adjoint technique territorial, au grade d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe, du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux à raison de 32 heures, pour l'un, de 16 heures pour le second et de 4 heures pour le 3^{ème}.
- D'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 19 février 2015.

TOUR DE GARDE AUX ELECTIONS DEPARTEMENTALES DES 22 ET 29 MARS

Les tours de garde pour les prochaines élections départementales sont établis comme suit :

Le 22 mars 2015 (1^{er} tour) :

PRESIDENT : JEAN FRANÇOIS DEPRET
08h00-10h30 M.CAVILLON, G. LEROY, Anne VISTICOT
10h30-13h00 H. FLAMENT, J. DRANCOURT, S. MOREL
13h00-15h30 P. CANLER, H. BROGNIART, P. MATHISSART
15h30-18h00 JF DEPRET, M. CARIDROIT, N. VASSEUR

Le 29 mars 2015 (2^{ème} tour) :

PRESIDENT : JEAN FRANÇOIS DEPRET
08h00-10h30 C. LABY, M. MASCIANTONIO, G. LEROY
10h30-13h00 P.CANLER, J. DRANCOURT, S. MOREL
13h00-15h30 JF DEPRET, H. BROGNIART, P. MATHISSART
15h30-18h00 H.FLAMENT, M.CARIDROIT, A. VISTICOT

Remplaçants : Pascal HUMEZ pour le 1^{er} et le 2^{ème} tour, et Nicolas VASSEUR pour le 2^{ème} tour.

QUESTIONS DIVERSES

EAUX PLUVIALES

Philippe CANLER a demandé aux employés municipaux d'observer ce qui se passait lors d'une pluie à côté du bassin. Ces derniers n'ont rien noté de particulier. Mais l'eau continue de couler et de se déverser dans le champ. Un premier devis estimatif a été reçu, mais des comparatifs vont être faits. D'après Veolia, il y a une « casse » quelque part, Philippe CANLER pense qu'il sera sans doute nécessaire de faire passer une caméra. Affaire à suivre.

ARCHIVES

Il y a des archives éliminables parmi celles dans la salle d'archives depuis plusieurs années, et parmi celles plus anciennes, qu'Elisabeth a triées cet été. Il y a obligation de se débarrasser de ces archives. Un devis avait été demandé à Artois Métaux qui s'élevait à 645 euros HT pour frais de transport, manutention et destruction. Sans manutention, le coût était de 345 euros HT. Mais après renseignement pris auprès de l'entreprise Laflutte à Dainville, si l'on conduit les archives sur place, elles sont prises en charge gratuitement et transformées en pâte à papier. Les archives seront donc portées à Dainville.

A noter qu'il faudra prévoir une troisième étagère dans la salle des archives.

PHOTOCOPIEUR TOSHIBA

Une proposition commerciale a été faite par la société Toshiba pour renouveler le photocopieur. En fait, le forfait d'un contrat existant ne s'annule pas. Or, actuellement, les copies sont payées sur une base de 9000 copies noires et 9000 copies couleur, chiffre que nous n'atteignons pas. Il s'agit donc de repasser sur un forfait « à la copie » mais pour ce faire, il est nécessaire de changer le copieur. Certes, cela équivaut à une économie d'environ 1000 euros par an, mais Philippe Canler indique que si l'on repart sur un nouveau contrat jusqu'en 2020 il ne sera jamais possible de faire d'étude comparative avec d'autres sociétés. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande que de nouveaux renseignements soient pris pour savoir s'il est possible de faire une mise en concurrence avec un contrat en cours.

Henri Flament a quant à lui, établi une comparaison entre le fait d'imprimer nous-mêmes le journal communal et le fait de le faire réaliser par une imprimerie. De plus, il a demandé des comparatifs entre différentes imprimeries ; il s'avère que l'économie réalisée est moindre (à peu près 144 euros) pour un rendu moins professionnel et beaucoup de temps passé.

SONOLENS

La commune possédait une petite sono portable qui servait pour toutes les manifestations mais elle ne fonctionne plus et s'avère impossible à réparer (plus de pièces, vu l'ancienneté). Christian LABY après s'être renseigné explique à l'assemblée qu'il existe des sonos portables et étanches mais onéreuses. Un devis a été établi d'un montant de 634.34 euros pour l'ensemble sono et deux micros (dont un pour remplacer celui de l'Eglise qui est devenu inutilisable). Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cet achat et charge Christian LABY de s'en occuper.

VOISINS VIGILANTS

Monsieur le Maire explique qu'un jour Madame MOQUET qui habite dans la rue Guynemer lui a évoqué ce sujet. Elle avait réussi à avoir toutes les informations sur Internet. Ces textes expliquaient qu'il pouvait se créer une Communauté de Voisins Vigilants. Madame MOQUET avait contacté les riverains de la rue Guynemer et beaucoup étaient favorables à cette action. Toutefois, si la Commune voulait s'y associer, il y avait lieu de contacter la Gendarmerie car cela répondait à des règles plus complexes. Une réunion étant prévue entre ces voisins, et un riverain de la rue Lamartine, Monsieur le Maire a souhaité y participer, et après contact pris avec la Gendarmerie de Vimy, le Lieutenant Borel y a, elle aussi, assisté. Une réunion publique doit avoir lieu vraisemblablement au mois de juin, et tout le village sera convié à poursuivre cette démarche afin de renforcer la sécurité dans notre commune.

BORDURES RUE JEANNE D'ARC

Monsieur Gigot habitant rue Jeanne d'Arc a interpellé Monsieur DEPRET au sujet du béton au bord de son trottoir qui s'effrite et crée un problème quand la balayeuse passe. Philippe CANLER va passer sur place constater et voir ce qu'il y a lieu de faire.

ROUTE DE VIMY

Les bordures pour aller à Vimy rue Mermoz deviennent de plus en plus étroites et difficilement praticables pour les marcheurs. Philippe CANLER signale que l'on n'a pas de nouvelles du service voirie de la CUA qui devait s'occuper de la réfection des trottoirs en face des habitations récemment construites, car inutile d'investir dans du schiste si c'est pour être refait. Monsieur DEPRET a envoyé un courrier auquel il n'a pas eu de réponse. Il va revoir la question avec la C.U.A.

DEMANDE D'AIDE POUR C.A.J.

Monsieur HEDIN Heetcliff, rue du 8Mai, a transmis une demande pour le remboursement de la part de la Commune d'un différentiel entre le prix des Vimynois et le prix demandé aux Farbusiens pour un séjour à la neige pour son fils. Le montant est de 250 €uros pour les premiers et de 450 €uros pour les enfants de FARBUS. Nicolas VASSEUR explique que beaucoup d'adolescents et même de plus jeunes Farbusiens apprécient le Centre d'Animation Jeunesse de VIMY où de nombreuses activités sont offertes (Monique CAVILLON explique même qu'on leur a proposé d'apprendre la langue des signes). Il explique à ses collègues le système d'adhésion par cartes. Pour ces cartes d'adhésion aussi le tarif diffère selon que ce soient des enfants de Vimy ou des enfants de l'extérieur. Des renseignements vont être pris pour estimer combien de jeunes sont concernés par ce dispositif, quel coût approximatif cela ferait pour la commune de participer à l'achat de ces cartes. Question de Gérard LEROY : est-ce qu'on ne limiterait pas le nombre de cartes ? Nicolas VASSEUR s'occupe de réaliser une petite étude, et ce sujet sera revu lors d'une prochaine réunion. Toutefois, pour le voyage, considérant que la Commune participe déjà aux séjours à la neige des écoles, le Conseil Municipal, à l'unanimité refuse cette demande.

PROPOSITION DE TRAVAIL POUR LA COMMUNE

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier dans lequel Monsieur Frédéric ROUSSEL, ayant créé son entreprise de tous travaux d'espaces verts, propose ses services pour la Commune.

COURS D'INFORMATIQUE

Monsieur le Maire a reçu Mademoiselle Christelle GRENIER. Cette dernière suit une formation à Lomme et se propose de dispenser des cours d'informatique aux Farbusiens. Les membres du conseil sont ouverts à cette proposition. Il se pose toutefois le problème des ordinateurs : chaque personne intéressée viendrait avec son ordinateur portable, et le souci de la connexion : il faut se renseigner sur les possibilités d'installer un système WI-FI dans la salle. Affaire à suivre.

PHOTO GARE + PANNEAU

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu par Madame POLART Stéphanie de Sainte-Catherine qui mentionne qu'ayant lu un article dans la Voix du Nord du onze janvier sur la gare de notre village, et possédant une photo de la gare lors de sa construction, elle nous transmet une photocopie de celle-ci.

ACCORD DE LA MAIRIE DE THELUS POUR PRET SALLE 9 AOUT

Monsieur le Maire de THELUS accepte de nous prêter la salle des fêtes gracieusement pour recevoir nos amis allemands le 9 août prochain.

LE RELAIS COLLECTE

Le Relais a transmis en Mairie le rapport de leurs collectes dans le village : le nombre de passages a été de 52, et le fruit des ramassages a été de 5146 kilos soit une moyenne par habitant de 10.85 kilos !

LETTRE ENVOYEE AUX PARENTS D'ELEVES BUS

Monsieur DEPRET informe ses collègues de la lettre qu'il a dû envoyer aux parents d'élèves suite aux problèmes de comportements de certains enfants dans l'autobus.

Nicolas VASSEUR a eu connaissance des réactions des parents qui ont reçu ce courrier. Beaucoup ont été mécontents car pensaient que cela s'adressait à leur enfant. Ce n'était pas le but, mais si les troubles persistent des sanctions seront prises envers les élèves concernés.

RUE JEANNE D'ARC SENS UNIQUE

L'arrêté de circulation pour instaurer le sens unique dans la rue Jeanne d'Arc a été fait et nous avons reçu l'avis favorable du Conseil Général.

A partir du 3 mars 2015 à 9 heures, cette rue ne pourra être empruntée que dans le sens rue de la République (Eglise) vers la rue du Onze Novembre. L'information va être diffusée dans tout le village.

INFOS BEGUINAGE

Le chantier devrait être terminé fin Avril.

Il reste deux logements sociaux disponibles. Les conditions d'obtention sont les suivantes : 11 058 Euros par an de revenus pour une personne et 16 112 Euros par an de revenus pour deux personnes. Il faut en outre avoir plus de 60 ans et ne pas être propriétaire. Prière de se rapprocher de la Mairie pour établir le dossier.

NON RACCORDEMENT ASSAINISSEMENT PENALITES

Un courrier de la C.U.A. a été reçu en Mairie informant de la mise en œuvre de pénalités financières pour non-conformité des raccordements au réseau d'assainissement. Quatre foyers sont concernés. Monsieur le Maire a évoqué le problème d'écoulement des eaux usées chez Monsieur GRENIER.

APPARTEMENT AU DESSUS DE LA MAIRIE

Les locataires de l'appartement situé au-dessus de la Mairie ont donné leur préavis. Il faudra rechercher à le louer mais plutôt en bureaux.

En outre, il va falloir procéder à l'installation de détecteurs de fumée dans tous les logements loués.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe ensuite Hervé BROGNIART que la salle n'étant libre aucun samedi de novembre 2015, il faudra prévoir l'installation des illuminations le 5 décembre.

Henri FLAMENT a assisté à deux réunions :

- la première pour la Fédération Départementale de l'Energie : un achat de gaz en commun a été fait : le contrat est de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2015 avec la société Direct Energie ; les économies prévues devraient être d'environ 9.75 %.

- la seconde pour le béguinage : les informations ont été données plus haut.

Il informe en outre ses collègues qu'un nouveau refus a été reçu concernant le permis d'aménager du futur lotissement. Ce refus est lié à la sécurité incendie d'une part, et au réseau d'eau d'autre part.

Monique CAVILLON a reçu une proposition d'un forain pour la prochaine ducasse. Elle a étudié la question avec la Présidente du Comité des Fêtes.

Christian LABY informe que l'entretien du défibrillateur sera réalisé le 5 mai prochain.

D'autre part, il a reçu une proposition de formation « la gestion des cimetières » qui l'intéresse fortement. Le prix est de 196 €uros pour une journée. Le Conseil Municipal donne son aval à l'unanimité.

Hervé BROGNIART et Nicolas VASSEUR prennent ensuite la parole pour un compte-rendu sur leurs dernières rencontres concernant les écoles.

Des TAP (Temps d'activités périscolaires) devaient être instaurés pour les enfants des écoles primaires depuis 2014.

Les communes qui n'avaient pas la possibilité de mettre en place ces activités (à la charge des Mairies) ont eu un droit de report jusque 2015.

C'est ce que nous avons accepté et partagé avec l'équipe municipale de Vimy (étant donné que les urnes avaient parlé en nommant une nouvelle équipe).

Depuis la rentrée de 2014 je suis en contact avec Madame NAJDER (en charge du dossier pour les écoles de Vimy) qui a découvert, comme nous, lors des vœux du Maire de Vimy que rien ne pourrait être mis en place pour les enfants car les finances ne le permettent pas : de ce fait, de nouvelles questions apparaissent ...

Faut il que les enfants continuent l'école le mercredi matin ?

Que vont devenir les subventions allouées par l'Etat ?

Vimy accepterait il de prendre en charge la 1/2 heure gratuite de garderie en laissant retourner les enfants à Farbus dès la sortie de l'école ?

Cette décision est elle temporaire ? Ou définitive ?

Dans tous les cas, nous ne devons, et ne pouvons pas rester sans réponse, c'est pour cela que Monsieur le Maire et Nicolas VASSEUR proposent de rencontrer le Maire de Vimy pour en discuter ... les parents d'élèves sont dans l'attente de réponses à ces questions légitimes.

Anne VISTICOT informe ses collègues que pour nous permettre de trouver des solutions alternatives de gestion des eaux pluviales afin de palier à la saturation du bassin, l'association Adopta et l'agence de l'eau vont venir nous présenter l'intérêt de la gestion alternative des eaux pluviales et les possibilités d'aides lors d'un conseil municipal qui aura lieu en semaine 16.

En outre elle a assisté à une réunion à la C.U.A. de la Commission Développement durable le 19 février 2015 :

Information suite réunion de la commission Développement durable du 19 février 2015

Démarche d'accompagnement à l'élaboration d'une stratégie locale de transition énergétique et d'un programme opérationnel sur le patrimoine bâti.

L'objectif de l'étude qui va débiter, est d'accompagner la Communauté urbaine à élaborer une stratégie locale de transition énergétique à horizon 2030 dans le but de faire de notre territoire, un territoire à énergie positive pour la croissance verte et d'animer une démarche sur le territoire avec les différents acteurs.

Ce plan sur 2 volets doit permettre l'élaboration du programme d'actions partenariales tenant lieu de Plan Climat Energie Territorial et un accompagnement des Communes de l'intercommunalité désireuses d'engager un programme de transition énergétique sur leur patrimoine bâti. Cette démarche est prévue sur une durée de 3 ans.

Gestion de l'eau potable et de l'assainissement

Dans le cadre du renouvellement de la gestion de la fourniture d'eau potable et de l'assainissement, actuellement gérée par VEOLIA, il va être proposé au conseil de la CUA du 2 avril, de lancer 2 appels d'offre de Délégation de Service Public (DSP).

Cette proposition a été prise suite à une étude sur les avantages et inconvénients de faire appel à une DSP ou installer une régie.

Ces délégations sont prévues pour une durée de 9 ans.

La séance est levée à 21 heures 45

JEAN FRANÇOIS DEPRET

HENRI FLAMENT

PHILIPPE CANLER

SYLVAIN MOREL

CHRISTIAN LABY

MONIQUE CAVILLON

GERARD LEROY

PASCAL HUMEZ ABSENT

PASCALE MATHISSART

JOSE DRANCOURT

MICHEL MASCIANTONIO

ANNE VISTICOT

MARC CARIDROIT

HERVE BROGNIART

NICOLAS VASSEUR